

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 /12 / 2020

Le conseil municipal s'est réuni le Jeudi 10 / 12 / 2020 à 20 h, salle du Conseil, sous la présidence de F.JACQUARD.

Présents : Pascaline BOURGEOIS, Dominique CHAUDAT, Damien GUILLEMIN, Romain JALLEY, Bernard LONJARRET, Clément MASUÉ, Marie Agnès PRUDENT, David THIBERT

Absente excusée : Viviane GAUTHERON

Secrétaire de séance : Marie Agnès PRUDENT

Convocation du 27/11/2020

Le conseil :

Approuve le compte rendu de la réunion précédente du 02 /11 /2020

Régime indemnitaire : depuis avril 2016, ce régime indemnitaire en faveur des agents de la collectivité est en place, une mise à jour des différentes primes était prévue tous les 4 ans, le centre de gestion départemental a approuvé le projet de délibération, incluant l'indemnité de fonctions, sujétions et d'expertise et le complément indemnitaire annuel. le Conseil doit approuver cette délibération.

Dématérialisation des actes administratifs : il est préconisé et parfois indispensable de dématérialiser certains actes administratifs. Nous fonctionnons déjà de cette manière avec la trésorerie. Nous devons passer le marché pour le choix des prestataires de la réhabilitation du gîte de manière dématérialisée par voie électronique, les actes que nous envoyons au contrôle de légalité(délibérations, arrêtés, conventions, contrats...), devront suivre la même procédure prochainement. La commune doit passer une convention avec la préfecture pour la transmission électronique des actes, il sera nécessaire d'avoir un certificat de signature électronique : certificat RGS

Nous gagnerons du temps (retour instantané des actes exécutoires) de l'argent (beaucoup moins d'enveloppes et de timbres), la sécurité sera également renforcée. Le coût de ce certificat est de 384 € pour 3 ans, soit 128 € an, ce qui est inférieur au coût des timbres par an.

Contrat maîtrise d'œuvre : nous avons reçu la proposition du cabinet d'architecture Sandrine Cartallier, ce contrat est demandé par EFFILOGIS pour compléter le dossier de subventions. Une délibération doit donc valider l'offre, d'un montant de 37 728 €HT afin de recevoir le détail de la prestation et de cheminer vers la faisabilité de ce projet.

Carte communale : ce document d'urbanisme a 10 ans et il sera nécessaire dans les prochaines années de le réviser et de le mettre en compatibilité avec le schéma de cohérence territoriale et le schéma régional de cohérence écologique, de développement durable et d'égalité des territoires. Pour l'instant il reste encore quelques emplacements à bâtir. Il est peut être judicieux d'attendre la révision du Scot et sa mise en compatibilité avec les schémas supra régionaux.

Compte rendu de réunions :

SIVOS :réunion à Frangy le 30/12/2020 a permis de faire le point sur les effectifs qui sont en hausse , mais probablement insuffisant pour éviter la fermeture d'une classe ; le point sur les services de garderie et de cantine, qui confirment les difficultés de certaines et plus d'impayés que les autres années, il est rappelé que l'année précédente s'est terminée avec un déficit accentué sur ces 2 services en raison de la crise sanitaire. Le SIVOS étudie la possibilité d'avoir un bus pour le transport scolaire, la dépense serait identique pendant les années de financement du bus et les charges afférentes : chauffeur, maintenance et combustibles. à suivre.

CCBR 71 : réunion du bureau communautaire en Novembre et Décembre pour définir la programmation du projet petite enfance, à savoir un bâtiment d'accueil du Relais assistante maternelle, 3 micro crèches à St Germain, Thurey, Mervans. Débat d'orientation autour de la

bibliothèque, voirie et urbanisme. E Béclère a proposé son travail sur la mutualisation : photocopieur, matériel de bureau, terrain multisport, structure de jeux petite enfance.

Syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne : comité syndical le 07/12/2020 pour traiter du débat d'orientation budgétaire, programmation LEADER, contrat de ruralité, à consulter sur le site internet.

Questions diverses :

Bosjean au cours des siècles : une vingtaine de personnes sont intéressées par l'ouvrage, la réédition ne peut se faire qu'avec un minimum de 50 exemplaires, la commune accepte de commander 50 exemplaires qui pourraient être remis contre un don.

Affouages 2020: les affouages sont considérés produits de première nécessité, les estimations ont donc été établies et le tirage au sort a eu lieu 04/12/2020, en présence de Gilles Paillard qui a rappelé l'importance de préserver les semis par les affouagistes, les semis constituent la régénération naturelle et la durabilité de notre forêt.

Chasse: location 120 € pour la forêt communale à la société de chasse.